



CIPCEA

Prép'ENA Paris 1 - ENS

**Centre commun de préparation aux concours
de la haute fonction publique**

Année universitaire 2010 - 2011

Directeurs :

Gérard Marcou, agrégé de Droit public, professeur à l'université Paris 1
Christophe Strassel, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, professeur
associé à l'ENS Ulm

Responsable administrative :

Gabriela Bryda

OBJECTIFS ET DEBOUCHES

Depuis la rentrée de 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Ecole Normale Supérieure (Ulm) unissent leurs efforts en établissant un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : Prép'ENA Paris 1 – ENS. Signée le 28 juin 2005 et renouvelée en juin 2008 par le président de l'université Paris 1 et le directeur de l'ENS Ulm, une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'ENA et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial, EN3S, ENSP..., et à partir de 2010 Administrateur-adjoint des institutions de l'Union européenne).

Cette formation participe à la politique de diversification du recrutement de la haute fonction publique par des mesures prises en direction des étudiants de licence et de M1 et par des accords de partenariat avec des universités d'Ile-de-France destinés à faciliter l'accès de leurs étudiants intéressés par les carrières de la haute fonction publique.

L'ENA apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'université Paris 1 et l'Ecole Normale supérieure.

Sur le plan administratif, Prép'ENA Paris 1 - ENS fait partie du Centre de Préparation aux Concours de l'Enseignement et de l'Administration (CIPCEA) de l'université Paris 1. La gestion financière en est assurée par le Centre d'éducation permanente (CEP) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Gérard Marcou, professeur, agrégé de Droit public, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et par Christophe Strassel, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et professeur associé à l'ENS Ulm.

Les étudiants s'inscrivent en spécialité « Administration générale », branche professionnelle de la mention « Administration publique » du master « Droit » de l'université Paris 1. Cette spécialité n'est ouverte qu'au titre de la formation continue, et n'est organisée qu'au niveau de la deuxième année de master (niveau M2).

Le master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Le débouché principal qui est visé est la réussite au concours de l'ENA ou à d'autres concours comparables. Mais le master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet éventuellement aux étudiants de viser des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'université Paris 1 et des hauts fonctionnaires. Cinq professeurs associés de l'université Paris 1, et un professeur associé de l'ENS Ulm, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à Prép'ENA Paris 1 – ENS.

CONDITIONS D'ACCES

Les conditions d'accès à la spécialité de master et à la préparation au concours sont identiques. Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le master mais ayant échoué au concours pourra se réinscrire à la préparation aux concours s'il le désire, sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse en priorité aux étudiants titulaires d'une maîtrise (M1) ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Pour se présenter à ce concours, il suffit d'être titulaire au minimum d'une licence. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'ENA sont titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme de troisième cycle, ou sont diplômés d'une grande école. Prép-ENA Paris I-ENS ne prépare pas aux concours internes ni aux troisièmes concours de la haute fonction publique.

Le concours de l'ENA et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison:

- de la diversité des matières du programme;
- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières;
- du niveau de culture générale attendu des candidats;
- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de se porter au niveau des exigences du concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes les **universités**, des **différents I.E.P.**, des **grandes écoles d'ingénieurs**, de **gestion** et de **commerce**, aux **normaliens** des trois écoles normales supérieures (Ulm, Cachan, LSH).

SELECTION DES ETUDIANTS DEMANDANT LEUR INSCRIPTION

En 2010-2011, 80 étudiants environ peuvent être accueillis en master et en cycle de préparation aux concours.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif:

- vérifier la motivation des étudiants;
- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès au concours;
- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé.

L'inscription est conditionnée, dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée fin juin ou début juillet pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de droit public ou de questions économiques, au choix du

candidat, d'une durée de 5 heures. Le programme est déjà celui du concours d'entrée, mais seront proposés aux étudiants des sujets de réflexion pour lesquels un étudiant issu d'un M1 en droit public ou en sciences économiques, notamment, ou d'un IEP, dispose en principe de connaissances de base suffisantes.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision, et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles de la dissertation au concours externe d'entrée à l'ENA.

Voici quelques sujets des dernières années :

Droit public :

- « Service public et concurrence. »
- « Contrôle de l'administration. »
- « L'urgence. »

Question économiques :

- « L'euro : bilan et perspectives. »
- « Quelles politiques pour relancer la croissance économique en Europe ? »
- « Faut-il mener une politique industrielle ? »

Toutefois, peuvent être admis sur dossier et dispensés de l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'ENA ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin:

- les élèves et anciens élèves des Ecoles normales supérieures titulaires au moins d'une maîtrise ou d'une première année de master et qui sont au moins en deuxième année de scolarité en Ecole normale supérieure, ainsi que les pré-doctorants des ENS ayant acquis 36 ECTS à l'ENS et obtenu un master 2 ;
- les étudiants de l'université Paris 1, ou des universités ayant passé avec l'université Paris 1 une convention d'association à la Prép'ENA (université Paris 8 et Paris 13) ayant obtenu la mention Bien à un master 1 ou à un master 2 en droit, science économique, science politique ou science de gestion, ou selon les diplômes visés par la convention ;
- les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;
- les étudiants de l'université Paris 1, ou des universités ayant passé avec l'université Paris 1 une convention d'association à la Prép'ENA, ayant suivi en M1 à l'université Paris 1 l'option « Préparation aux concours » sur les deux semestres, et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission incluant l'enseignant chargé de cette option, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option et dans la limite des places disponibles ;
- les élèves d'HEC sélectionnés après examen de leur dossier par un jury d'admission;
- les étudiants autorisés à redoubler.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Mise à niveau**

Les étudiants trouveront en ligne des indications de lecture de base pour leur permettre de commencer à se préparer, notamment dans les matières qui sont nouvelles pour eux.

Dès le début du mois de septembre des cours d'introduction seront proposés pour aider les étudiants à se mettre à niveau dans les matières nouvelles. Il est vivement recommandé aux étudiants admis à s'inscrire de les suivre, même si leur inscription n'a pas encore été opérée. Le calendrier de ces cours sera publié sur le site de Prép'ENA Paris 1-ENS.

- *Introduction à la Science économique* : professeur Gérard Grellet, université Paris 1, UFR02 ;
- *Introduction au Droit public* : Mme Cécile Moiroud-Réchard, maître de conférence, université Paris 1, UFR01 ;
- *Repères d'histoire contemporaine* : M. Arnaud Teyssier, professeur associé à l'université Paris 1

Ce dernier cours a pour but d'aider les étudiants à combler les lacunes de leurs connaissances historiques de base, déplorées chaque année par les jurys de concours. L'assistance à ce cours est vivement recommandée à tous les étudiants.

Le calendrier de ces enseignements de mise à niveau est publié sur le site de l'université Paris 1 à partir du 15 juillet, avec une bibliographie de base.

- **Programme et organisation de la scolarité**

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux masters de spécialité professionnelle, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

Le programme du master suit le programme des grands concours administratifs. S'y ajoutent des enseignements relatifs à des épreuves spécifiques de concours autres que celui de l'ENA, mais de même niveau ; ces matières peuvent être intégrées au programme du master comme matières à option (v. infra), ou donnent lieu à des épreuves spécifiques lors des galops d'essai.

La formation se déroule de début octobre à fin juin (30 semaines). Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (604 heures sur l'année) et, à partir de novembre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours. En outre, deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, fin janvier et fin mai. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales ; elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (dissertation, commentaire sur dossier, épreuve orale). De jeunes hauts fonctionnaires ou magistrats administratifs, pour la plupart issus de l'ENA, assurent les conférences de méthode.

En Questions économiques les étudiants seront répartis en groupes de niveau pour les conférences de méthode. En outre, le programme sera complété par quatre ou cinq conférences d'approfondissement qui seront assurées par des hauts fonctionnaires en charge des questions choisies.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, chaque étudiant est invité à choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs associés un tuteur qui sera son référent pendant l'année.

Les étudiants sont évalués par un jury universitaire à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du master. Le grade et le diplôme de master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

Des conférences de méthode optionnelles sont proposées aux étudiants pour la préparation d'épreuves spécifiques à certains concours : deux conférences pour les concours des assemblées parlementaires (Droit constitutionnel, Droit parlementaire) et une conférence pour le concours d'administrateur territorial (Gestion territoriale), une préparation à l'épreuve de Technologies de l'information et de la communication, notamment. Dans certaines matières qui ne justifient pas l'ouverture d'une conférence de méthode, un tutorat peut être organisée pour soutenir le travail des étudiants désireux de choisir cette option au concours.

Au titre du programme du master, les matières à option sont facultatives ; seuls les points supérieurs à 10/20 seront pris en compte. Toutefois, tous les enseignements proposés pour la préparation d'options ne peuvent pas être pris en compte pour le master, notamment s'ils sont ouverts en cours d'année à la demande des étudiants.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité. Ces conférences sont organisées par M. Aquilino Morelle, IGAS, professeur associé à l'université Paris 1. Au cours des dernières années ont été invités :

- Michel Boyon, ancien directeur général de RFF, directeur général du CSA ;
- E. Caniard, membre de la Haute autorité de la santé ;
- Dr Gilles Duhamel, inspecteur général des Affaires sociales ;
- M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, puis président de l'AMF ;
- André Kaspi, professeur à l'université Paris 1, Département d'Histoire, spécialiste des Etats-Unis ;
- Jean de Kervasdoué, professeur au CNAM et ancien directeur général des hôpitaux ;
- Dominique Méda, philosophe et sociologue, inspectrice générale des Affaires sociales.
- Franck Mordacq, directeur général à la modernisation de l'Etat, MINEFI ;
- Marcel Pochard, conseiller d'Etat, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- François Roussely, ancien directeur général d'EDF ;
- Emmanuel Todd, historien et démographe, chercheur à l'INED ;
- Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères.

Les conférences d'actualité sont ouvertes aux étudiants des ENS et aux étudiants de l'université Paris 1 inscrits dans les autres masters.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.	Crédits
Semestre 3						
UE n° 1 :	38	49		87	4	10
Droit public (I)	14	26		40	2	5
Questions sociales (I et II)	24	23		47	2	5
UE n° 2 :	28	72		100	5	12
Questions économiques (I)	14	26		40	2	5
Questions européennes (I)	14	26		40	2	5
LV1 (au choix : anglais, allemand, espagnol, italien, russe)		20		20	1	2
UE n° 3 :	34	82		116	5	8
Culture générale (I)	14	26		30	2	4
Finances publiques	20	36		56	2	4
Matière au choix (I) dans la liste suivante :		20		20	1	
- Droit parlementaire						
- Droit civil						
- Géographie						
- Droit constitutionnel						
- LV2 (au choix : anglais, allemand, espagnol, russe)						
- Géographie						
Volume semestriel des enseignements	100	343		443		
Volume semestriel par étudiant	100	203		303	14	30

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.	Crédits
Semestre 4						
UE n° 1 :	26	69		95	5	11
Droit public (II)	14	26		40	2	5
Questions sociales (III)	12	23		35	2	4
LV 1 (au choix: anglais, allemand, espagnol, italien, russe)		20		20	1	2
UE n° 2 :	28	52		80	4	10
Questions économiques (II)	14	26		40	2	5
Questions européennes (II)	14	26		40	2	5
UE n° 3 :	34	82		126	5	9
Culture générale (II)	14	26		40	2	5
Questions internationales	20	36		56	2	4
Matière au choix (II) dans la liste suivante :		20		20	1	
- Gestion comptable et financière des entreprises						
- Science politique et administrative						
- Gestion territoriale						
- LV2 (au choix : anglais, allemand, espagnol, russe)						
Volume semestriel des enseignements	88	323		421		
Volume semestriel par étudiant	88	203		301	14	30

NB :

- 1) Compte tenu des programmes de concours, les semestres des unités d'enseignement et la durée de certains enseignements ne peuvent pas coïncider complètement. C'est ainsi que les conférences de Questions internationales devront commencer au cours du premier semestre, bien que cette matière ne donne lieu à validation pour le master qu'à la fin du second semestre, tandis que les conférences de finances publiques, devront se poursuivre au cours du second semestre, bien que cette matière ne donne lieu à validation pour le master qu'au premier semestre.
- 2) Les volumes horaires présentés dans le tableau ci-dessus sont susceptibles d'évolutions limitées, au titre de la préparation aux concours, en fonction des choix pédagogiques qui seront faits par les différentes équipes d'enseignants pour chacune des matières.
- 3) Ils ne prennent pas en compte des enseignements propres à certains concours qui ne sont pas validés pour le master.
- 4) D'autres choix de langues (du programme des concours) sont susceptibles d'être admis si un accord est possible avec d'autres formations.
- 5) Des tutorats ont été organisés, pour le soutien à d'autres matières optionnelles : mathématiques, droit pénal et procédure pénale, technologies de l'information et de la communication

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS DANS LE CADRE DU MASTER

1) Modalités de contrôle des connaissances

1. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement.
2. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et un contrôle continu.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.

TRES IMPORTANT : les étudiants doivent impérativement passer les épreuves du concours blanc qui sont aussi les épreuves du master pour obtenir le diplôme. IL N'EST PAS POSSIBLE D'ORGANISER DES EPREUVES DE RATTRAPAGE ET IL N'Y A PAS DE DEUXIEME SESSION, QUELS QUE SOIENT LES MOTIFS D'UNE ABSENCE. Un étudiant ne peut pas passer à son gré une autre épreuve que celle pour laquelle il a été inscrit. Tout manquement à ces règles se traduit par la défaillance à l'épreuve concernée, ce qui fait obstacle à la délivrance du diplôme.

2) Notation des épreuves

Epreuves théoriques

- 1° Une épreuve écrite de dissertation de 5 heures, notée sur 40, dans les matières suivantes : Droit public (I) et (II) ; Culture générale (I) et (II) ; Questions économiques (I) et (II) ;
- 2° un contrôle continu (noté sur 40) en Questions internationales ;
- 3° une épreuve de dissertation (adaptée si le choix de la matière porte sur une langue vivante) de 5 heures, notée sur 20, dans la matière à option choisie dans l'UE3 au premier et au second semestre (sauf Gestion territoriale) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte

Epreuves pratiques

- 1° Une épreuve écrite sur dossier (notée sur 40) ou un contrôle continu (notée sur 40), au choix de l'étudiant en Questions sociales et en Questions européennes ; toutefois, le choix d'un type d'épreuve dans une matière impose l'autre type d'épreuve dans l'autre matière ;
- 2° un contrôle continu (notée sur 40) en Finances publiques et en Gestion comptable et financière des entreprises ;
- 3° un contrôle continu en langue vivante (notée sur 20) à la fin de chaque semestre ;
- 4° pour les étudiants ayant choisi Gestion territoriale en option : une épreuve écrite sur dossier.

NB : les modalités précises de contrôle continu seront définies par matière avant le début des enseignements et communiquées aux étudiants.

3) Conditions d'obtention du diplôme

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

4) Attribution du grade de master

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master en Administration publique, spécialité professionnelle Administration générale.
2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 13
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 15
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 17
3. Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Cette validation est effectuée dans les conditions définies par l'Université.
4. Supplément au diplôme :

Le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4° de l'article 2 du décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

5. Redoublement :

En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

RESULTATS

Aux concours 2009-2010, les résultats ont été les suivants, sur environ 80 étudiants ayant passé les concours :

- Concours de l'ENA : 20 admissibles, 11 admis
- Concours d'administrateur territorial : 10 admissibles, 2 admis
- ENSP : 7 admissibles, 4 admis
- EN3S : 5 admissibles, 3 admis
- Secrétaire des Affaires étrangères : 6 admissibles, 2 admis
- Conseiller des Affaires Etrangères : 4 admissibles, 1 admis
- Adjoint de direction de la Banque de France : 7 admissibles, 5 admis
- Assemblée Nationale : 4 admissibles
- Commissaire de Police : 1 admissible, 1 admis

NB : Prép'ENA Paris 1 – ENS ne peut pas savoir combien de ses étudiants se sont effectivement inscrits et présentés aux concours ci-dessus – ou éventuellement à d'autres concours de même niveau.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'ENA ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche distribués en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes autres que l'anglais. Des groupes de niveau seront constitués pour les conférences de méthode de Questions économiques.

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Jean-Claude Colliard Gérard Marcou	Professeur de Science politique, UP1, UFR 11, Président de l'université Professeur de Droit public, UP1,UFR01	Raphël Chambon Rudolph d'Haëm Aurélien Rousseau Clémence Gailly	Auditeur CE Conseiller TA Auditeur CE Conseiller TA
Questions économiques	Christian de Boissieu Christine Erhel Lionel Fontagné	Professeur, UP1, UFR02, membre du Conseil d'analyse économique MCF UP1, UFR02 Professeur, UP1, UFR02	Christophe Strassel Salvator Serravalle Cyril Nouveau Michaël Fribourg Jean-François Juéry	Conseiller réfé. CC Adm.INSEE, DGTPE MINEFE DGTPE MEIE MEIE
Culture générale	Arnaud Teyssier	ENS, ENA,Inspecteur général de l'Administration, Ministère de l'Intérieur, professeur associé UP1	Alexis Chabot Edouard Geffray Christophe Giolito Eric Buge	PRAG Philo Auditeur CE PRAG Philo Adm.Ass.Nat.
Questions européennes	Marie-France Christophe-Tchakaloff Stéphane Rodrigues	Professeur de Droit public, UP1 UFR07 MCF Droit public UP1 UFR07, avocat Bruxelles	Olivier Lacoste* Sandrine Gaudin* François Devoto Jonathan Cordier	SGAE SGAE MAE MAE
Questions sociales	Jean-Emmanuel Ray Danièle Jourdain-Menninger Bruno Coquet	Professeur Droit du travail UP1, UFR06 Inspectrice générale IGAS, professeur associée UP1, UFR 12 MINEFE	David Gruson Julien Perlat Yann Gaël Amghar Nicolas Bondonneau	Conseiller réfé. CC CRAMIF IGAS IGAS

Questions internationales	Evelyne Lagrange	Professeur de Droit international, UP1, UFR07	Julien Aubert Guillaume Lagane J.B Leclère Yannick Prost	Conseiller réfé. CC Adm.civil MINDEF Adm.Ass.Nat. UPM
Finances publiques	Michel Bouvier Marie-Christine Esclassan	Professeur de Finances publiques UP1, UFR01, directeur GERFIP Professeure de Finances publiques, UP1, UFR01	Alban Genais Edouard Marcus Robin Degron	Adm.Ass.Nat. Ministère de l'économie et des finances Adm.civil MDD
Gestion territoriale	Jacques Marsaud	Adm. territ., directeur des services CA de Plaine-Commune	Loïc Robert	Adm. territ. CG Essonne
Science politique et administrative			Fabrice Hamelin	Chargé de recherche INRETS, GARIG
Droit civil			Jérôme Pansier	Magistrat TGI Bobigny
Géographie			Jérôme Dunlop	Professeur agrégé de géographie
Droit parlementaire			Mathieu Dupas	Rédacteur des débats Sénat
Droit constitutionnel			Guillaume Vola	Adm.Ass.Nat.
Gestion comptable et financière des entreprises			Madeleine Deck	HEC
LV Anglais			François Kersaudy	Professeur UP1 SEGLAS
Allemand			Cécile Oberlé	MCF UP1 SEGLAS
Espagnol			Paulo Amblat* Elisa Alonso*	MCF UP1 SEGLAS MCF UP1 SEGLAS
Russe			Philippe Comte	MCF UP1 SEGLAS
Italien			Judith Revel	MCF UP1 SEGLAS
Mathématiques			J.B Baillon	Professeur UP1 UFR
Droit pénal et procédure pénale			Jérôme Pansier	Magistrat TGI Bobigny
Technologies de l'information et de la communication			Odile Coppey et Jean-Séverin Lair	La Documentation Française
Conférences d'actualité	Aquilino Morelle	IGAS, prof. associé UP1		

* Au titre de l'année 2009/2010

ADMINISTRATION

Responsable administrative : Mme Gabriela Bryda

Siège de Prép'ENA Paris 1 - ENS
1 rue d'Ulm, 75005 - Paris

Adresse postale : 12, place du Panthéon, 75231 – Paris cedex 05

Téléphone : 01 44 07 79 35 ; fax : 01 44 07 76 63

Adresse électronique : cipcea@univ-paris1.fr

Site web : <http://www.univ-paris1.fr>: les informations relatives à Prép'ENA Paris 1 – ENS sont mises à jour en ligne régulièrement.

Les inscriptions se font via le portail SESAME.

L'adresse du portail : <http://www.univ-paris1.fr/formations/sinscrire-a-paris-1/>

Les candidats doivent s'inscrire en Master 2 Pro Administration générale (fc)

Les étudiants trouvent au siège de Prép'ENA Paris 1 – ENS une documentation sur les concours et des ouvrages spécialisés sur la préparation des concours (cours, annales des concours...). Ils disposent d'un Intranet à leur usage exclusif et pour leurs relations avec les enseignants.

Les étudiants ont accès à la Bibliothèque Cujas dans les conditions applicables aux étudiants inscrits en M2, ainsi qu'aux bibliothèques de l'Ecole normale supérieure, dans les conditions prévues par le règlement de ces bibliothèques.

Ils ont également accès au centre de restauration de l'ENS Ulm.

COÛT

Pour l'année universitaire 2010-2011, les droits d'inscription en spécialité professionnelle « Administration générale » du master Droit, mention « Administration publique », et en cycle de préparation au concours de l'ENA s'élèvent à : 1.000 euros.

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits généraux d'inscription en master à l'université (incluant la protection sociale), soit environ 400 euros (un arrêté ministériel publié durant l'été fixe le montant des droits).

Les étudiants désireux de faire une seconde année de préparation peuvent faire leur inscription après les résultats du concours ou de l'admissibilité. S'ils réalisent leur inscription en décembre, après les résultats d'admission du concours de l'ENA, ou plus tard, ils ne régleront que la moitié des droits de formation continue, mais devront payer l'intégralité des droits d'inscription à l'université. Aucune autre modulation des droits d'inscription n'est possible.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

1. Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site www.crous.fr
2. Une aide financière de l'ENA peut-être accordée aux étudiants inscrits à Prép'ENA Paris 1 – ENS. Les dossiers sont à retirer 1 rue d'Ulm en septembre.